

**INDIVIDUEL**

Mme  M.

NOM : .....

Prénom : .....

Raison sociale : .....

Date de naissance :

Entrepreneur Individuel

E.I.R.L. (Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée)

Imposition :  Impôt Revenu  Impôt Société

Statut Conjoint :  Collaborateur  Salarié

Première adhésion ou  changement de centre de gestion Agréé suite à  Démission  Exclusion

Date de radiation précédent CGA :

**SOCIETE**

Raison sociale : .....

Forme juridique : .....

(EURL, SAS, SASU, SCP, SDF, SNC, SCI, SARL, INDIVISION, SCEA, GAEC, EARL, SEP..)

Imposition :  Impôt Revenu  Impôt Société

Société	Nom et Prénom	Date de naissance	Lien de parenté avec le Gérant
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Gérant <input type="checkbox"/> Associé <input type="checkbox"/>			
Président <input type="checkbox"/> SASU <input type="checkbox"/>			

**VOTRE ACTIVITE**

Activité exercée : .....

Début de l'activité :       - Exercice comptable du ..... au .....

N° SIRET :           Code NACE :   - Adresse de votre Service des Impôts des Entreprises : .....

Régime fiscal :  Réel simplifié sur option  Réel simplifié de plein droit  Micro entreprise  Revenus de source étrangère (déclaration 2047)

Inscription :  RCS  RM  Autres (à préciser) : .....

Réel normal sur option  Réel normal de plein droit  Auto-entrepreneur

**Adresse professionnelle**

**Adresse de correspondance**

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Port. : .....

**E-mail (indispensable) :** .....@.....

Des informations importantes vous seront communiquées par email et SMS

**VOTRE CABINET COMPTABLE**

Nom et prénom du Responsable  Mme  M. ....

Cabinet : ..... Nom et prénom du Collaborateur chargé de votre dossier : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : ..... E-mail (cabinet) : .....@.....

Tél. : ..... Port. : ..... E-mail (collaborateur) : .....@.....

Fax : ..... N° SIRET : du cabinet comptable (obligatoire)

Votre cabinet comptable assure la télétransmission de votre déclaration en EDI TDFC  oui  non (vous devrez donner mandat au CGA pour effectuer cette procédure moyennant le paiement de 43,40€ TTC et/ou utiliser le portail [télédéclaration-oga.fr](http://télédéclaration-oga.fr))

**VOTRE ENGAGEMENT**

Comment avez-vous connu le CGA de Martinique ?

Par votre expert-comptable

Par un autre adhérent

Nom et Prénom : .....

Par internet

Par les réseaux sociaux

Autre (préciser) .....

**ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT**

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.  
Je m'engage à respecter les obligations des adhérents figurant au verso.

Fait à : ..... le .....

**Signature de l'adhérent**  
(mention lu et approuvé)

Cotisations :  
346,80€ TTC (soit 319,63€ HT)  
180,00€ TTC pour les micro-entreprises et auto-entrepreneurs

*Je m'engage !*

## ENGAGEMENT DE L'ADHERENT

Vous relevez d'un régime réel d'imposition (*IR ou IS*), votre adhésion au CGA de Martinique entraîne le respect des obligations suivantes :

- Présenter des comptes annuels réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat de votre entreprise.
- Souscrire un engagement de sincérité fiscale.
- Nous remettre, chaque année, une copie de votre déclaration de résultats et de ses annexes, de votre balance de comptes, de vos déclarations de TVA, de CVAE, les éventuelles déclarations rectificatives et, le cas échéant, la déclaration des revenus encaissés à l'Etranger (*imprimé 2047*).
- Accepter la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations, de nos attestations et des comptes rendus de mission (*CRM*) aux services fiscaux.
- Donner mandat au CGA de Martinique pour télétransmettre vos déclarations de résultats et leurs annexes aux services fiscaux selon la procédure EDI-TDFC si vous ne confiez pas cette mission à votre expert-comptable.
- Répondre à nos demandes d'information. Nous transmettre tous renseignements et documents utiles de nature à établir la régularité, la concordance, la cohérence et la vraisemblance (*ECCV*) des déclarations transmises au CGA et à la DGFIP, ainsi qu'à l'examen périodique de sincérité (*EPS*) des pièces justificatives de dépenses.
- Nous informer des résultats de tous contrôles fiscaux et nous communiquer les notifications de redressement et les réponses que vous avez pu effectuer à la DGFIP.
- Nous informer de tout changement intervenu dans votre situation administrative (*changement d'adresse, changement de la clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvements d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable...*).
- Informer votre clientèle de votre appartenance à un Centre de Gestion Agréé et accepter les règlements par carte bancaire ou par chèque libellé à votre ordre.
- Régler la cotisation annuelle du le CGA de Martinique. La cotisation est due pour l'année entière, quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation du le CGA de Martinique et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation, est réputé avoir démissionné au 1er janvier de l'année.

Les obligations des adhérents peuvent évoluer réglementairement et sont stipulées dans les statuts et le règlement intérieur du CGA de Martinique.

Le non-respect de ces obligations entraîne l'exclusion du CGA de Martinique.

## DELAIS D'ADHESION

- Première adhésion : la première adhésion à un centre de gestion agréé n'ouvre droit aux avantages fiscaux que si elle intervient dans les cinq mois de l'ouverture de l'exercice comptable ou du début d'activité.
- Changement de centre de gestion agréé : le changement de centre de gestion agréé ne fait pas perdre le bénéfice des avantages fiscaux si la nouvelle adhésion intervient au plus tard dans les 30 jours de la démission et de préférence avant le 30 janvier (*sauf en cas d'exclusion*).

## ADHESION REEL NORMAL ET REEL SIMPLIFIE

- Cotisation annuelle : **346,80 € TTC**
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services et aux avantages fiscaux si vous remplissez toutes les conditions.

**3 fois  
sans frais**



- Par chèques (3x)
- Par CB (*sur place*)

- Par virement (*en une seule fois*)
- Par CB à distance (*en une seule fois*)
- En espèces (*sur place au C.G.A.M. en une seule fois*)

## ADHESION MICRO-ENTREPRISE ET AUTO-ENTREPRENEUR

- Cotisation annuelle réduite : **180 € TTC**
- L'adhésion vous donne accès à l'ensemble de nos services.

## SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Concrètement, vous pourrez aussi bénéficier d'une détection personnalisée des menaces qui pèsent sur votre entreprise. Chaque année, nous passerons au crible une dizaine d'indicateurs de gestion pour évaluer les risques potentiels. Les conclusions de cette analyse pourront être ajoutées au dossier de gestion qui vous est remis chaque année. Vous pourrez ensuite vous rapprocher de votre expert-comptable pour analyser le diagnostic réalisé par le CGAM et envisager avec lui des solutions pratiques.

Si vous rencontrez des difficultés de paiement de vos impôts et taxes, nous vous invitons à contacter le service des impôts (*SIE*) dont vous dépendez. En cas de difficultés particulières, le CGA de Martinique peut vous informer sur les dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté et les démarches de mise en conformité à effectuer.

Association déclarée fondée par la CCIM, régie par la loi 1901 – Agréée par M. le Directeur des Impôts de la Martinique en Septembre 1978.

Agrément n° 5456 renouvelé en Septembre 1981, 1984, 1987, 1990, 1996, 2002 et 2008 et 2014. Numéro d'identification : 1-01-972 – Siret : 331 090 639 00013  
Membre de la Fédération des Centres de Gestion agréés (F.C.G.A.) et de l'association Nationale des Directeurs et Responsables d'Organismes Agréés (ANPRECEGA).

Adresse : 50 rue Ernest Deproge – 3ème étage Im. CCIM - 97200 Fort de France - Web : [www.cgamartinique.com](http://www.cgamartinique.com) - Email : [cga@cgamartinique.fr](mailto:cga@cgamartinique.fr)

Tél : 0596 552 816 – 0596 552 836 – 0596 552 876 – 0596 552 815 – Fax : 0596 700 222  
Ouvert de 7H00 à 12H30 du lundi au vendredi et de 13H30 à 16H00 lundi, mardi et jeudi.